

T.I. 206 – SITUATION ADMINISTRATIVE

But du T.I. 206 et sa mise à jour par les communes

Ce type d'information donne la situation administrative proprement dite (actuelle et en historique) de la personne reprise au registre d'attente.

La mise à jour de ladite information permet de mentionner la notification par la commune d'une décision de l'Office des étrangers ou d'un autre organisme.

Structure

C.O.		T.I.			C.S.	Date information								Code notification		Org	Code INS				
1	0	2	0	6	0	J	J	M	M	A	A	A	A	1	6	0	N	N	N	N	N

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE										
N	N	N	N	N	N	N	N	N	N	N

Annulation de l'information

C.O.		T.I.			C.S.	Date							
1	3	2	0	6	0	J	J	M	M	A	A	A	A

Codes autorisés: - code opération (CO) : 10 et 13
 - code service : 0

- Date information : date de la notification
- Code notification : 16.
- Organisme (Org) :

Code ORG	Nom de l'organisme
1	Office des étrangers (OE)
2	Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides (CGRA)
3	Commission Permanente de Recours (CPR)
4	Conseil d'Etat (CE)
5	Ministre de l'Intérieur
6	Centre d'intégration sociale
7	Conseil du Contentieux des Etrangers (CCE)
8	FEDASIL
0	Autres (commune, ...)

- Code INS: Code INS de la commune qui notifie la décision.
- Numéro de référence : le numéro de référence du dossier de l'intéressé auprès de cet organisme.